



Retard dans l'entrée des lieux

Par **juliandu57_old**, le **20/09/2007** à **23:11**

Bonjour,

Voilà dans le cadre de mes études j'ai cherché un appartement dans les environs de nancy, une fois celui-ci trouver et visiter, le propriétaire me propose un bail débutant au 1er octobre.

Cependant ce logement est occupé actuellement par le locataire qui ne peut sortir du logement qu'a la date du 7 octobre et cela n'est pas sur encore.

Le propriétaire m'a simplement dit que je ne paierai pas les jours ou le locataire serait dans l'appartement(encore heureux!!!!!!!!!!!!!!).

Voilà alors en attendant je fais 200km par jour de trajet et je ne sais plus quoi faire...

Le locataire actuelle doit-il quitter l'appartement a cette date?

Si oui que faire en cas de litige?

Ou est-ce au propriétaire de me proposé une solution de remplacement? (hotel, dédommagement...)

Merci a bientôt en sachant que j'ai déjà signé le bail et possède les exempleire avec la signature du propriétaire

Par **Jurigaby**, le **21/09/2007** à **00:10**

Le bail que vous avez signé prévoyait votre entrée au premier octobre?